

Téledéclaration des redevances
des agences de l'eau
LE SERVICE EN LIGNE

téledéclaration 2012
+ FACILE

Téledéclarez en 3 clics les redevances

versées aux agences de l'eau



Pour accéder directement au site de télédéclaration :
<http://teleservices.lesagencesdeleau.fr>

ou à partir du site :
www.lesagencesdeleau.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1

INSCRIPTION

Identifiez-vous

- **Identifiez-vous**, en tapant :

votre identifiant

votre mot de passe

Ces informations vous sont fournies dans le courrier que vous venez de recevoir.

- **Validez**, vous accédez à votre page personnalisée.

2

DECLARATION

Saisissez vos déclarations en ligne

Rubrique "Mes formulaires" :

- Sont listés le (ou les) formulaire(s) pour lequel (lesquels) votre structure doit effectuer une déclaration. **1**
- Chaque formulaire est accompagné d'une notice explicative facilitant le remplissage de votre déclaration. **2**
- Une version imprimable est également disponible. **3**
- Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre (vos) déclaration(s) en ligne. **4**



La liste des formulaires à renseigner



Une page "déclaration"

Une déclaration à remplir

- A gauche, un curseur vous permet de connaître à quelle étape de votre déclaration vous vous trouvez. 5
- ATTENTION : **Après chaque étape, n'oubliez pas de sauvegarder.** Cela vous permettra de sauvegarder les informations déjà saisies. Très utile si vous remplissez votre déclaration en plusieurs fois. 6
- En fin de déclaration, vous avez la possibilité de joindre des fichiers complémentaires (word, excel, pdf, xml).

3

VALIDATION

Validez et signez votre déclaration

La signature électronique



- Après vérification des informations saisies, **validez et signez votre déclaration.**
- **Un accusé de réception de votre déclaration** est généré ; vous avez la possibilité de l'imprimer pour le conserver. Il vous sera également communiqué par courriel.



Après traitement de votre déclaration, l'agence de l'eau émettra la redevance que vous aurez à verser.

POUR PLUS D'INFOS :

- un numéro vert à votre disposition



 **N°Vert 0 805 56 12 56**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- auprès de votre interlocuteur habituel à l'agence de l'eau



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE